



CRÉDIT FONCIER

GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE

LE DIRECTEUR GENERAL

Madame Christine BOUTIN
Ministre du logement et de la ville
72, rue de Varenne
75007 PARIS

Charenton, le 24 Mars 2009

Madame Le Ministre,

Dans le cadre de la Charte « Propriétaire de ma maison pour 15 euros par jour » ® signée le 21 février 2008, le Crédit Foncier s'est engagé aux termes de l'article 7 à ce que le taux nominal proposé en crédit à taux fixe, n'excède pas 5% l'an, hors frais de garantie, frais de dossier et coût d'assurances, et ce jusqu'au 30 septembre 2008.

Par lettres des 30 septembre 2008 et 27 janvier 2009, ces conditions tarifaires ont été prolongées, malgré le contexte financier, jusqu'au 31 mars 2009.

Par le présent courrier, j'ai le plaisir de vous confirmer que, fidèle à sa participation active au financement de l'accession populaire à la propriété, le Crédit Foncier a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2009 son engagement, dans le cadre de la charte « Propriétaire de ma maison pour 15 euros par jour » ®, de proposer un taux nominal en crédit à taux fixe n'excédant pas 5% l'an, hors frais de garantie, frais de dossier et coût d'assurances.

Au-delà de cette date, conformément aux dispositions de l'article 7 de la charte, un nouveau plafond de taux devra être déterminé pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.



François BLANCARD